



BATEAUX DE COURSE HISTORIQUES REGLES F.I.M. 2016

- EXTRAIT POUR LES PILOTES -

**LE REGLEMENT COMPLET A RESPECTER est publié dans : www.fimconi.lt
(> competizione > storiche da corsa)**

Art. 1 - PREMISSE. Le secteur des -Bateaux de Course Historiques-, quel son patrimoine historique-sportif, est réglementé par la FIM. Les organisateurs et pilotes doivent observer ses normes. Ce règlement a validité seulement pour les manifestations pas compétitives.

Art. 2 - BATEAUX

A - Classification. Sont classifiés -Historiques- et admis a les manifestations, seulement les bateaux de course construits a l'époque et préservés dans le temps jusqu'à aujourd'hui. Sont subdivisés dans 3 Catégorie (Racer, Runabout, Horse-bord de course) et 2 Périodes historiques.

Classic A - Bateaux avec un minimum de 30 années de ancienneté.

Classic B - Bateaux avec un minimum de 20 années de ancienneté.

Les répliques ne sont pas admises.

B - Authenticité. Le propriétaire doit démontrer l'authenticité /correct période historique (art. 2/a). **Autrement ne sera' pas accepté.**

C - Normes de sécurité. Sous peine d'exclusion de la manifestation, chaque bateau doit être présenté aux vérifications techniques en bon état général d'utilisation et doit être équipé des suivants dispositifs de sécurité.

1- Interrupteur de Arrêt-Moteur. Il doit être du type "a secousse" connecté au pilote. Dans le cas de pilote éjecté dehors du bateau, il doit être **automatiquement opérationnel** pour l'immédiate interruption du fonctionnement du moteur.

Dans le même temps, il doit aussi **isoler la batterie** de tous les circuits électriques.

2- Accélérateur. Il doit avoir le return automatique, avec **un ressort de rappel général supplémentaire de sécurité.**

3- Capot du Moteur. Il doit avoir au moins 2 crochets de sécurité sur chaque côté. Le même pour chaque autre capot du bateau.

4- Elingues - Crochets. Chaque bateau, pour les halages, doit utiliser ses elingues et crochets (type fermé), **modernes et certifiées** pour au moins **le double du poids du bateau.**

Leurs efficacité et leurs emploi sont sous l'exclusive responsabilité de celui qui les utilise.

5- Pagaie. Chaque bateau doit avoir a bord une pagaie avec **toute la pale verni Orange fluorescent** (pour signalisations d'alerte).

6- Tele-Camera. Est Interdit la fixer sur le casque. Est possible la fixer sur le bateau, mais avec un câble supplémentaire de sécurité.

7- Helice - Point mort. Dans le parc-halage **est interdit** démarré le moteur avec l'hélice en prise directe.

8- Extincteur. Chaque bateau doit avoir, **dans sa zone** dans le parc-halage, un propre et efficace extincteur de **minimum 2 Kg.** de capacité et immédiatement utilisable pendant les ravitaillements d'essence.

D - Numero de Course / Publicité. Le bateau **doit avoir le numero de course** (si est possible le même de l'époque) sur les **2 cotés verticales** avec dimensions bien visibles. **La publicité est interdit** (accepté si documenté existant a l'époque) .

Art. 3 - PILOTES

A - Pilotes admis. Sont admis les pilotes inscrits aux clubs affiliés a la FIM/UIIM, avec l'âge maximal de 75 ans (de accomplir dans l'année en cours), avec les documents requis et avec une prouvée expérience a conduire le bateau inscrit.

Les nouveaux pilotes doivent communiquer où ont fait des entraînements a conduire son bateau.

Chaque bateau inscrit peut être conduit par un seul Pilote.

B - Responsabilité. Chaque pilote est conscient des dangers possibles qu'il cours et participe a son risque et péril.

Est garant en propre des dommages causés a gens et choses dérivées de sa participation a la manifestation. Pour être admis, il doit avant signer la déclaration de responsabilité requis. **Est recommandé** stipuler une adéquate **propre Police d'Assurance RC.**

Chaque pilote doit respecter les instructions reçues et **l'esprit pas compétitive** des exhibitions, sans jamais causer situations dangereuses pour soi même et pour les autres. **Autrement il sera exclu.**

C - Documents requis. Sous peine d'exclusion de la manifestation, chaque pilote doit **présenter** a les vérifications techniques.

1- Licence-Pilote / Permis-Conducteur, délivré par sa Fédération sportive national, avec **validité' 2016.**

2- Certificate Medical d'état de Bonne Santé, **valable SEULEMENT si délivré dans le 2016.**

> **Pilotes Etrangers.** Ils doivent présenter les mêmes documents, avec les mêmes validités, délivrées par leurs autorité nationale.

D - Vetements de sécurité. Sous peine d'exclusion de la manifestation, chaque pilote et membre de l'équipage doivent présenter aux vérifications techniques et porter toujours pendant les exhibitions dans l'eau (même en situation de panne) les suivants vêtements de sécurité. Le choix du type et l'efficacité des vêtements de sécurité sont sous l'exclusive responsabilité de celui qui les porte.

1- Casque. Il doit être **seulement** de type Automobilistique, adéquatement protecteur. **Toute la part supérieure du casque** (minimum le 50% du total du casque) doit être de **1 seul couleur en tinte unique brillant** : orange, ou rouge, ou jaune.

Est conseillé' l'utilisation du collier sportif de protection.

2- Gilet de Sauvetage. Il doit être **seulement moderne - tipe competition,** de couleur : orange, ou rouge.

3- Combinaison - Gants. Ils doivent être adéquatement protectrices.

Art. 4 - MANIFESTATIONS.

D - Participation. La participation est par invitation a discrétion des organisateurs. Le formulaire **est valable seulement si signé.**

Est admis un seul pilote pour chaque bateau.

G - Réunions Pilotes. Avant les exhibitions, tous les pilotes doivent participer a' les 2 réunions officielles réservées aux Pilotes des bateaux de course historiques. **Les pilotes absents a les réunions ne seront pas autorisés a descendre dans l'eau .**

H - Vérifications aux bateaux et pilotes. Les vérifications techniques et des documents a bateaux et pilotes sont obligatoires.

Autrement : **interdiction de descendre dans l'eau.**

M - Activité dans l'eau - Sécurité. **Dans les entières journées** de samedi et dimanche, **tous les intervalles inclus,** peuvent descendre dans l'eau **seulement les pilotes et les bateaux,** de tous types et périodes, **régulièrement inscrits et pré-vérifiés.**